

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

### Séance du 14/04/2025

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

#### Date de convocation

09/04/2025

#### Date d'affichage

09/04/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

#### Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

#### Procuration(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

#### Etai(ent) absent(s) :

M. BOUCHY Cyrille

#### Etai(ent) excusé(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUYON Annick

**Numéro interne de l'acte : 2025-19**

### **Objet : Règlement intérieur périscolaire**

**Rapporteur: Céline CARREIRO**

#### **EXPOSÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 juin 2021 de municipalisation de la garderie périscolaire ;

Considérant que le règlement approuvé par délibération du 24 juin 2022, modifié par délibération du 27 janvier 2023 doit être remplacé ;

Considérant la réorganisation des services décidée par le Maire, soumise à avis du bureau exécutif, présentée en réunion des conseillers municipaux du 10 février 2025 et soumise à approbation du comité social territorial du centre de gestion de Saône-et-Loire.

Il convient de refondre le règlement intérieur de la garderie périscolaire. En effet, les temps et l'organisation périscolaire sont modifiés du fait de l'ouverture d'un nouveau restaurant scolaire. Les modes de paiements ont été modernisés avec la mise en place de solutions dématérialisées, le logiciel de gestion de la garderie a été mis à niveau, les droits et obligations ainsi que le permis à point ont été révisés.

Le règlement est annexé à la présente délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:**

- **D'approuver** le nouveau règlement intérieur périscolaire ;
- **De dire** que ce règlement annule et remplace le précédent à compter de son adoption ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Annick GUYON

